

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2024

Date de la convocation : 21 mars 2024

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 24

votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle Georges Brassens de Saint-Benoît-du-Sault, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, David MARDHEL, Gylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU.

Pouvoirs : Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN, Gilles TOUZET à Hubert JOUOT, Frédérique VRIGNAT à Marie-Laure FRISCH.

Absents / Excusés : Sabine AVRIL, Stéphane CALARD, Mathieu MOREAUX.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Christelle CARTOUX, Claude CHANTEMARGUE, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2024 ;
3. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;
4. Passage à la nomenclature M57 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;
5. Passage à la nomenclature M57 : Modalités de gestion des amortissements, adoption des durées d'amortissements, dérogation à la règle de calcul prorata temporis, fixation du seuil des biens de faible valeur ;
6. Approbation des comptes de gestion 2023 des budgets : principal et annexes ;
7. Approbation des comptes administratifs 2023 des budgets : principal et annexes ;
8. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes ;
9. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 ;
10. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2024 ;
11. Vote des subventions communautaires aux associations ;
12. Vote du budget annexe « Lotissement ZA Chaillac » 2024 ;
13. Vote du budget annexe « Locations commerciales » 2024 ;
14. Vote du budget principal 2024 ;
15. Questions et informations diverses.

1. Secrétaires de séance : Jacqueline LAROCHE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2024

Informations concernant le point n° 8 – Vote des subventions communautaires aux associations : le Maire de Beaulieu n'était pas au courant de la demande de subvention de l'association Ball-Trap Club de Beaulieu. Une nouvelle demande va être formulé pour la création d'un nouveau poste.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 à Roussines est **approuvé à l'unanimité**.

3. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Vu la délibération n° 2023-07-24.03 du 24 juillet 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que :

- le règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propre à la Communauté de Communes qui se dote d'un tel document,
- le passage à la nomenclature M57, au 1^{er} janvier 2024 impose la rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier. Celui-ci doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

Il fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Ce règlement budgétaire et financier comporte quatre parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

- Titre 1 : Le cadre budgétaire
- Titre 2 : L'exécution du budget : La comptabilité d'engagement
- Titre 3 : La gestion de la pluriannualité
- Titre 4 : Dispositions diverses

Le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires.

Voté à l'unanimité.

4. Passage à la nomenclature M57 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Communautaire l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans les budgets 2024 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer le Conseil Communautaire des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Voté à l'unanimité

5. Passage à la nomenclature M57 : Modalités de gestion des amortissements, adoption des durées d'amortissements, dérogation à la règle de calcul prorata temporis, fixation du seuil des biens de faible valeur

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'en raison du basculement en nomenclature M57 (développée) au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin est appelé à définir la politique d'amortissement des budgets : principal et annexes.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions.

Ainsi, le Président propose au Conseil Communautaire :

➤ Pour la fixation des durées d'amortissement, d'adopter pour les immobilisations acquises, les durées d'amortissement suivantes à compter de l'exercice 2024 :

Article	Biens ou catégories de bien amortis	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
202	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	2 ans
2031	Frais d'étude non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
204xx1	Subvention d'équipement versée : biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
204xx2	Subvention d'équipement versée : biens immobiliers ou des installations	15 ans
204xx3	Subvention d'équipement versée : projet d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
2051	Concessions et droits similaires dont logiciels	3 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 ans
Immobilisations corporelles		
2121 – 21721	Plantations d'arbres	15 ans
2132x – 21732x	Immeubles productifs de revenus	20 ans
215731 – 2175731	Matériels roulants	8 ans
215738	Autres matériels et outillages de voirie	8 ans
2158 - 21758	Autres installations, matériels et outillage techniques	8 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
21828 – 217828	Matériel de transport	5 ans
2183x – 21783x	Matériel informatique	5 ans
2184x – 21784x	Matériels de bureau et mobilier	10 ans
2185 - 21785	Matériel de téléphonie	5 ans
2188 - 21788	Autres immobilisations corporelles	6 ans

➤ Pour le choix dérogatoire de la méthode de l'amortissement linéaire, d'adopter la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode de calcul prorata temporis des immobilisations acquises.

Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1^{er} janvier N + 1.

Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités d'origine.

➤ Pour la fixation du seuil de biens de faible valeur, de fixer un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 500 € TTC et d'approuver la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Voté à l'unanimité

6. Approbation des comptes de gestion 2023 des budgets : principal et annexes

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que le Comptable du SGC de Le Blanc a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Déclare que les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe « locations commerciales » et du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » dressés, pour l'exercice 2023, par la comptable du Service Gestion Comptable de Le Blanc, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité.

7. Approbation des comptes administratifs 2023 des budgets : principal et annexe

Les documents remis aux délégués sont parcourus par Laurent LAROCHE, 1^{er} vice-président, qui commente plus particulièrement les points principaux de chaque chapitre qui enregistrent des écarts significatifs par rapport aux prévisions, tant pour le fonctionnement que l'investissement.

Laurent LAROCHE tient à remercier chaleureusement Sophie pour la préparation de cet important travail budgétaire.

Les comptes administratifs de l'exercice 2023 se résument ainsi.

BUDGET PRINCIPAL 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	4 811 404,22 €	Titres émis	1 069 073,15 €	
Réductions de titres	1 217 473,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	3 593 931,22 €	Total recettes	1 069 073,15 €	4 663 004,37
Mandats émis	2 622 761,13 €	Mandats émis	796 644,04 €	
Annulations de mandats	1 649,40 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	2 621 111,73 €	Total dépenses	796 644,04 €	3 417 755,77 €
Résultats de fonctionnement Excédent	+ 972 819,49 €	Résultats d'investissement Excédent	+ 272 429,11 €	1 245 248,60 €

- Dépenses restant à réaliser 747 253,34 €

- Recettes restant à réaliser 0,00 €

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS COMMERCIALES » 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	123 172,65 €	Titres émis	377 858,83 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	123 172,65 €	Total recettes	377 858,83 €	501 031,48 €
Mandats émis	55 811,61 €	Mandats émis	509 753,40 €	
Annulations de mandats	1 938,90 €	Annulations de mandats	183 471,43 €	
Total dépenses	53 872,71 €	Total dépenses	326 281,97 €	380 154,68 €
Résultats de fonctionnement Excédent	+69 299,94 €	Résultats d'investissement Excédent	+ 51 576,86 €	120 876,80 €

- Dépenses restant à réaliser 1 274 296,70 €

- Recettes restant à réaliser 24 295,17 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ZA DE CHAILLAC » 2023

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	58 055,00 €	Titres émis	39 863,00 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	58 055,00 €	Total recettes	39 863,00 €	97 918,00 €
Mandats émis	58 055,00 €	Mandats émis	58 055,00 €	
Annulations de mandats	0,00 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	58 055,00 €	Total dépenses	58 055,00 €	116 110,00 €
Résultats de fonctionnement	0,00 €	Résultats d'investissement Déficit	- 18 192,00 €	- 18 192,00 €

- Dépenses restant à réaliser 0,00 €

- Recettes restant à réaliser 0,00 €

Budget principal – dépenses de fonctionnement – Hubert JOUOT demande le détail du chapitre 67.

- **Au chapitre 67**, concernant les intérêts moratoires-pénalités sur marchés et titres annulés (sur exercices antérieurs), sur un montant de 600,00 € voté au budget, (dont DM de +999,43 € article 673 titres annulés sur exercices antérieurs) soit 1 599,43 €, il a été dépensé 1 265,20 € soit 79,10 % de réalisé. Reste 334,23 €.

Article 6711 (intérêts de retard : factures locations photocopieurs rejetées) 265,77 €

Article 673 (remboursement trop-perçu prestation CEJ année 2021) 999,43 €

Monsieur le Président de la Communauté de Communes n'a pas participé au vote de cette délibération, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Voté à l'unanimité.

8. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes

Le Président présente les affectations des résultats des trois budgets.

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)		1 882 500,62 €
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)		972 819,49 €

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS COMMERCIALES »

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)		1 275 845,86 €
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)		69 299,94 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ZA DE CHAILLAC »

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)	18 192,00 €	
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)		

Voté à l'unanimité.

9. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis quelques années, d'importantes réformes sont venues modifier la fiscalité directe locale, avec d'une part la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et d'autre part la réforme des impositions professionnelles (baisse des impositions de production des établissements industriels et suppression de la CVAE).

Jusqu'à 2023, les communes et EPCI ne disposaient plus que d'un droit de vote des taux uniquement sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le pouvoir de vote est désormais revenu sur la taxe d'habitation uniquement en ce qui concerne les résidences secondaires.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est désormais remplacé par la perception d'une fraction de TVA nationale.

La diminution des bases d'impositions prévisionnelles de la CFE et de la TF du fait de la réforme sur les impositions de production est quant à elle compensée par l'Etat au titre des allocations compensatrices.

La CVAE est aujourd'hui remplacée par une nouvelle fraction de TVA nationale, calculée sur la base d'une moyenne des trois dernières années.

Le Président propose de reconduire les taux des taxes de fiscalité directe locale 2024 comme suit :

Impôts	Taux 2023	Taux votés pour 2024
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	1,08 %
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	5,87 %
Taxe d'habitation additionnelle	8,76 %	8,76 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	24,98 %

Et de fixer le produit fiscal attendu pour 2024 comme suit :

Impôts	Taux votés 2024	Produit attendu
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	78 322
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	75 371
Taxe d'habitation additionnelle	8,76 %	219 788
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	406 924
TOTAL		780 405

Voté à l'unanimité.

10. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2024

Le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 est fixé à 55 000 €.

Voté à l'unanimité.

11. Vote des subventions communautaires aux associations

Damien BARRÉ tient à remercier Samuel pour son « gros » travail.

Associations culturelles : subventions étudiées par la Commission culture et patrimoine

Associations	Subventions demandées	Subventions votées par la Commission
Culturelles		
Association Barda Compagnie	10 000,00 €	10 000,00 €
Couda Couda	1 100,00 €	1 100,00 €
Association Les Chênes	990,00 €	990,00 €
Association American Berry Custom 36	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Scènes et Stylos Bénédictins	2 500,00 €	1 500,00 €
Association Relais	708,00 €	708,00 €
Association ALEA	3 500,00 €	500,00 €
Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault	3 600,00 €	3 600,00 €

Solde 2023

Association	Subvention attribuée	Acompte 50% versé	Solde au vu du bilan
Patrimoine			
Musée de la Minéralogie	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €

Demande de la Commune de Chalais pour la sauvegarde du patrimoine : il y a le fonds de concours pour les églises à la CDC.

Associations sportives – subventions étudiées par la Commission médico-sociale et sports

Associations	Subventions demandées	Subventions votées par la Commission
Sportives		
Commune de Saint-Benoît-du-Sault (animation jeux olympiques)	450,00 €	En attente
AS Collège Hervé Faye (soutien via le nombre de licenciés)	1 700,00 €	1 700,00 €
AAPPMA La Truite de l'Abloux (pêche)	620,00 €	100,00 €
Comité départemental de cyclisme	1 500,00 €	250,00 €

Rappel des modalités de paiement des subventions culturelles :

- Versement de la subvention en deux fois pour les montants supérieurs à 1 000 € :
 - 50% à la signature du courrier de notification,
 - le solde après réception et analyse d'un bilan des actions menées grâce au financement,
- En cas de non réalisation des actions faisant objet de la subvention, la Communauté de Communes serait en droit d'exiger le reversement partiel ou total des sommes déjà versées.

Rappel des modalités de paiement des subventions sportives (soutien au club via le nombre de licenciés) : en intégralité.

Associations diverses

Associations	Subventions demandées	Subventions votées par le Conseil
Divers		
BIP TV (soutien de 1 000 € chaque année)	pas de montant	1 000,00 €
Comité de Foire Ovine de Saint-Benoît-du-Sault (1500 € en 2023)	1 500,00 €	1 500,00 €
Jeunes Agriculteurs 36 (Terr'Agri 24-25/08/2024 à Châteauroux)	pas de montant	0,00 €

BIP TV : évènements à faire figurer sur l'antenne de BIP TV.

Dispositif argent de poche 1 000 € - 4 communes candidates : Chalais – Chaillac – Lignac et Parnac.

Voté à 28 voix pour et une abstention.

12. Vote du budget annexe « Lotissement ZA Chaillac » 2024

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	78 055 00 €	96 247,00 €
Recettes	78 055,00 €	96 247,00 €

Voté à 28 voix pour et une abstention.

13. Vote du budget annexe « Locations commerciales » 2024

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget annexe « locations commerciales » 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	188 124,59 €	2 158 623,21 €
Recettes	188 124,59 €	2 158 623,21 €

Voté à 28 voix pour et une abstention.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
OO2	résultat reporté	0,00	OO2	résultat reporté	69 299,94
O11	charges à caractère général	55 500,00	O13	atténuations de charges	0,00
O12	charges de personnel	0,00	70	redevance domaine public	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	73	FDL	0,00
65	charges de gestion courante	2 000,00	75	Autres produits de gestion	69 000,00
67	autres charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	
			774	Subvention du BP au budget annexe	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL OP REELLES	57 500,00		TOTAL OP REELLES	138 299,94
042	Op ordre de transfert entre sections	52 149,00	042	Op ordre de transfert entre sections	49 824,65
	668 Indemnités de renégociation K			722 Txv en régie	
	675 levée d'option d'achat	0,00		777 Sbv d'invest transférées	44 964,65
	6811 Amortissements	52 149,00		77681 neutralisation amortissement	4 860,00
043	Op ordre en fonctionnement		043	Op ordre en fonctionnement	
	TOTAL OP D'ORDRE	130 624,59		TOTAL OP D'ORDRE	49 824,65
	TOTAL DEPENSES	188 124,59		TOTAL RECETTES	188 124,59
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
OO1	résultat reporté	0,00	OO1	résultat reporté	1 275 845,86
RAR Dép	restes à réaliser		RAR Rec.	restes à réaliser	
1641	Emprunts	0,00	1068	Excédent affecté	0,00
168	Autres emprunts	0,00			
2031	frais d'études	5 000,00			
2033	frais d'insertion	2 000,00			
2041582	Subventions d'équipement	0,00	1322	Région (CRST)	236 291,83
20422	bâtiments et installations	57 000,00	13158	subvention du BP au Budget annexe	0,00
2111	terrains	2 000,00	1323	Département	56 075,00
2113	terrains aménagés autres que voirie	5 000,00	13461	DETR	424 092,65
2115	terrain bâti	0,00	13462	DSIL	35 693,28
21321	achat ZA "B" St-Benoît	232 000,00			
21351	réparations sur tous les bâtiments	200 000,00	1641	emprunt	0,00
2138	bâtiment (boucherie Bélâbre)	68 000,00			
2151	réseaux de voirie (ZA St-Benoît)	245 000,00			
21538	autres réseaux	0,00			
21578	autre matériel et outillage de voirie	0,00			
2313	Constructions (bâtiments ZA St-Benoît)	1 240 000,00			
2317	Travaux	52 798,56			
Op. N°					
O20	Dépenses imprévues	0,00	O24	Produit des cessions d'immo.	0,00
	TOTAL OP REELLES	2 108 798,56		TOTAL OP REELLES	2 027 998,62
O40	Op ordre de transfert entre sections	49 824,65	040	Op ordre de transfert entre sections	52 149,00
	139 Subv d'invest transférées	44 964,65		16 Recapitalisation	
	23 travaux en régie			2804 Amortissements	52 149,00
	481 Charges à répartir			2138 levée d'option d'achat	0,00
	198 neutralisation amortissement	4 860,00			
O41	Opérations patrimoniales	0,00	O41	Opérations patrimoniales	0,00
	204422 Subv équipement			1328 subvention d'équipement	
	2111 Immobilisations			2031 frais d'études	
	23 Travaux en cours	0,00		2033 frais d'insertion	
				2111 Sortie euro symbolique	
	TOTAL OP D'ORDRE	49 824,65		TOTAL OP D'ORDRE	130 624,59
	TOTAL DEPENSES	2 158 623,21		TOTAL RECETTES	2 158 623,21

VERIFICATION D 040 = R 042
VERIFICATION D 042 = R 040

JUSTE
JUSTE

VERIFICATION D 041 = R 041
VERIFICATION D 043 = R 043

JUSTE
JUSTE

14. Vote du budget principal 2024

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget principal 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 582 581,31 €	3 648 147,07 €
Recettes	4 582 581,31 €	3 648 147,07 €

voté à 27 voix pour et deux abstentions.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	résultat reporté	0,00	002	résultat reporté	972 619,49
011	charges à caractère général	879 600,00	013	atténuations de charges	0,00
012	charges de personnel	431 500,00	70	redevance domaine public	100,00
014	atténuations de produits	1 245 759,00	73	FDL	2 360 572,00
85	charges de gestion courante	640 225,00	74	dotations	960 668,36
86	charges financières	50 501,37	75	autres produits de gestion	82 388,72
67	charges exceptionnelles	0,00	7718	autres produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00			
	TOTAL OP REELLES	3 247 585,37		TOTAL OP REELLES	4 376 548,57
			042	Op ordre de transfert entre sections	206 032,74
042	Op ordre de transfert entre sections	272 517,74		776 différences sur réalisations	0,00
	675 valeurs comptables	0,00		777 Subv d'invest transférées	10 219,74
	6811 Amortissements	272 517,74		7781 neutralisation amortissement	195 514,00
				7811 reprise sur immo	0,00
043	Op ordre en fonctionnement		043	Op ordre en fonctionnement	
	TOTAL OP D'ORDRE	1 334 995,94		TOTAL OP D'ORDRE	206 032,74
	TOTAL DEPENSES	4 582 581,31		TOTAL RECETTES	4 582 581,31
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	résultat reporté	0,00	001	résultat reporté	1 882 500,82
RAR Dép	restes à réaliser	0,00	RAR Rec	restes à réaliser	0,00
1641	emprunts	37 893,82	1068	excédent affecté	0,00
16818	autres prêteurs	13 333,33	10222	FC TVA	50 000,00
202	élaboration du PLUi	64 304,98	1311	Etat et établissemt nationaux	218 153,55
2031	frais d'études (Prieuré+maison Margot)	124 420,80	1321	Fonds Vert EP	39 998,78
2033	frais d'insertion	3 500,00	1322	Région	0,00
2041412	fonds de concours	101 825,59	1323	Département	0,00
2041581	participation RIP 36	0,00	13481	DETR (éclairage public)	59 998,18
			13482	DSIL	0,00
2051	concessions et droits similaires	10 000,00			
2088	autres immobilisations corporelles	500,00			
21351	Installations agencements	10 000,00			
2138	autres constructions	0,00			
Op. N° 31	restauration maison "Margot"=AMO	58 216,48			
Op. N° 44	micro-crèche Lignac	680 000,00			
2151	réseaux de voirie	0,00			
2152	installations de voirie	0,00			
215731	matériel roulant	0,00			
215738	matériel et outillage de voirie	5 000,00			
21831	technologies scolaires écoles	15 000,00			
21838	informatiques bureaux CDC + micro-crèche	6 012,50			
21848	meublier (local technique + micro-crèche)	80 000,00			
2188	vaisselle, linge de maison micro-crèche	12 000,00			
2313	constructions HO	0,00			
Op. N° 10	Marpa Roussines (volets roulants + véranda?)	137 957,37			
Op. N° 21	bâtiment technique (local de vie)	10 000,00			
Op. N° 36	bâtiment communautaire siège social	0,00			
Op. N° 37	maison médicale SBDS (Scalis??)	500 000,00			
2317	divers travaux (futurs projets)	40 000,00			
Op. N° 13	travaux Prieuré (démolition)	600 000,00			
Op. N° 39	programme 2022 éclairage public	58 793,10			
Op. N° 40	trw pont Saint-Hilaire Sur Benaize	86 664,36			
Op. N° 41	extens* et rénover* OT Saint-Benoit	240 000,00			
Op. N° 42	trw pont Tilly	140 000,00			
Op. N° 43	programme 2023 éclairage public	160 000,00			
Op. N° 45	programme 2024 éclairag public	144 000,00			
274	prêts (avance budget investissement)	36 152,00			
4581...	opérations invest. sous mandat	64 500,00	4582...	opérations invest. sous mandat	64 500,00
020	dépenses imprévues	0,00			
	TOTAL OP REELLES	3 442 114,33		TOTAL OP REELLES	2 313 151,13
040	Op ordre de transfert entre sections	206 032,74			
			040	Op ordre de transfert entre sections	272 517,74
	139 Subv d'invest transférées	10 218,74		21571 sortie matériel roulant	0,00
	13913 subvention d'équipement	0,00			
	196 neutralisation amortissement	195 514,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00		26 Amortissements	272 517,74
	1641 emprunts en cours		041	Opérations patrimoniales	0,00
	1313 département	0		1323 département	0,00
	21 Immobilisations			166 Refinancement de dette	
	23 Travaux en cours	0,00		2031 Frais d'étude	
				2033 Frais d'insertion	0,00
	TOTAL OP D'ORDRE	206 032,74		21 Sortie euro symbolique	
	TOTAL DEPENSES	3 648 147,07		TOTAL OP D'ORDRE	1 334 995,94
				TOTAL RECETTES	3 648 147,07

VERIFICATION D 040 = R 042
VERIFICATION D 042 = R 040

JUSTE
JUSTE

VERIFICATION D 041 = R 041
VERIFICATION D 043 = R 043

JUSTE
JUSTE

0,00

0,00

15. Questions et informations diverses

► Réunion d'information CDC/DDFIP

Monsieur Dominique QUATREVILLE, Conseiller aux Décideurs Locaux, du SGC de Le Blanc a adressé un mail à la CDC pour organiser une réunion d'information à destination des élus (maires ou adjoints) membres de votre Communauté de Communes et les secrétaires de mairie, **le jeudi 23 mai 2024 de 9h00 à 12h00.**

Cette rencontre - sur le format d'une demi-journée (3 heures) - est proposée et sera animée conjointement par la Direction départementale des finances publiques de l'Indre (DSPL), le responsable du service de gestion comptable (SGC) et le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

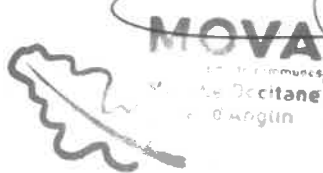
Les thèmes proposés seraient notamment :

- le déploiement du COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - *sujet phare*
- le PES MARCHES PUBLICS
- la qualité comptable
- le transferts de la compétence eau/assainissement aux communautés de communes
- API - *Interface permettant aux collectivités volontaires de dialoguer avec les fichiers de la DGFIP (impôts des particuliers) et API-R2P (recherche des personnes)*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h20

**Prochain Conseil Communautaire à Saint-Gilles
le lundi 22 avril 2024 à 18h30.**

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

